

Compte rendu de séance

Séance du 13 Février 2019

L' an 2019 et le 13 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de VANÇON Claude Maire.

Présents : M. VANÇON Claude, Maire, Mmes : REVOY Françoise, THIRION Geneviève, MM : DAUTREVILLE Rémi, FELTEN Fabrice, GATTO Cédric, GROSJEAN Olivier, LAGATIE Stéphane, PETITJEAN Christophe

Excusé(s) : M. DROGUET Julien
Absent(s) : Mme JEANMICHEL Annie

A été nommé(e) secrétaire : M. DAUTREVILLE Rémi

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ADHESION AU SMIC - 2019-001
INDEMNITES DES ELUS - 2019-002
TARIFS 2019 - 2019-003
BORNAGE CHEMIN LIGNE HAUTE TENSION - 2019-004
PROTECTION BORNES SUR CHEMIN - 2019-005
LOCATION APPARTEMENT F3 - 2019-006
DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX DE THUILLIERES - 2019-007

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28/11/2018 a été approuvé.

ADHESION AU SMIC

réf : 2019-001

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation communale dans le Département des Vosges, invitant le conseil municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par :

- la commune de Derbamont,
- le Syndicat scolaire de la Vallée du Haut Barba,
- le Syndicat scolaire d'Hadigny le sVerrières,
- SVIS Terre de Légende,
- Syndicats scolaires "Nos petits villages"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

INDEMNITES DES ELUS

réf : 2019-002

Vu les articles L5211-12 et R5211- 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 fixant le régime indemnitaire des Maires,
Vu la circulaire n° 86/2004 du 3 septembre 2004 de la Préfecture des Vosges,
Vu la délibération n°008/2017 du 01/03/2017 sur la fixation des indemnités de fonctions des maires,
Vu le procès verbal du 05 avril 2014 de l'élection du maire,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

de fixer les indemnités des élus selon l'indice terminal de la fonction publique

A compter du 01 Janvier 2019.

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du Budget Primitif.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS 2019

réf : 2019-003

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, DECIDE de fixer les tarifs 2019 comme suit :

- Salle communale : 30 € par jour, 0.20 centimes / kwh et une caution de 450 € demandée,
- Cimetière : 30 ans : 8 € le m²,
50 ans : 16 € le m²,
Columbarium : 450 € pour 15 ans et 700 € pour 30 ans
Jardin du Souvenir : 50 €
- Assainissement :
 - Branchement SAUR : 16 € par abonné
 - Redevance SIVU : 15 € par abonné
 - Redevance assainissement : 0.87 € / m3
 - Conduite Vittel : 5.5 € par abonné
- Eau : consommation inférieure à 1000 m3 : 1.01 € par m3
consommation supérieure à 1000 m3 : 0.70 € par m3

Ces tarifs seront applicables jusqu'à ce qu'une prochaine délibération ne soit prise pour les modifier.

A la majorité (pour : 7 contre : 1 abstentions : 1)

BORNAGE CHEMIN LIGNE HAUTE TENSION

réf : 2019-004

Sur demandes de quelques conseillers, Monsieur le Maire propose que les bornes délimitant les chemins ruraux, chemins d'association foncière et voie communale soient matérialisées par de spiquets de bois pour éviter tous arrachages de borne par le travail des parcelles desservies ou par le passage d'engins.

Le bornage a été réalisé par V. GEO à la requête d'ENEDIS avant d'effectuer la pose d'une ligne haute tension

souterraine pour le raccordement du parc éolien à Esley.

Le conseil municipal, à la majorité, donne son accord et autorise le maire à effectuer l'achat des piquets nécessaires.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

PROTECTION BORNES SUR CHEMIN

réf : 2019-005

Suite à la délibération n°004-2019 pour achat de piquets bois, le conseil municipal demande à la société AGRIVAIR de faire le nécessaire pour installer ces piquets au pied des bornes.

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 0)

LOCATION APPARTEMENT F3

réf : 2019-006

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DONNE tous pouvoirs au maire et aux adjoints, en fonction des documents fournis ,d'accepter d'attribuer un logement de type F3 à Mme BRISEBARD Marie Pierre pour un durée de 3 ans renouvelable une fois, sous réserve de la caution Melle GODARD Mélanie, fille de Mme BRISEBARD. La date d'entrée dans l'appartement est prévue le 07 mars 2019.

- FIXE le montant du loyer à 356 € par mois hors charges avec l'indice INSEE du 4ème trimestre 2018. Une caution équivalente à un mois de loyer sera demandée.

- Selon la décision du conseil, après examen des pièces fournies, en accord avec le conseil municipal, le maire est autorisé à signer le contrat de location ainsi que l'engagement de caution de Melle GODARD Mélanie, domiciliée 27 rue de l'abbé Grégoire 54000 NANCY.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX DE THUILLIERES

réf : 2019-007

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'approvisionnement en eau potable de la commune de Valleroy Le Sec peut s'effectuer en permanence grâce à la conduite de secours du Syndicat des Eaux de Thuillières : en 2018 sur 2 mois et demi, en 2019 sur 4 à 5 mois avec des volumes prélevés variables suivant le débit de notre forage communal.

D'autre part, 16 habitations du village sont déjà desservies par le Syndicat des Eaux de Thuillières.

Aussi, Monsieur le Maire propose de demander au Syndicat des Eaux de Thuillières s'il accepterait notre demande d'adhésion sans pour autant décider ce jour de notre réponse.

Après échanges, le conseil municipal DECIDE à la majorité d'autoriser le maire à notifier cette demande d'adhésion.

En fonction des modalités prévisionnelles, techniques et administratives, le conseil municipal pourra en son temps se prononcer sur l'adhésion au Syndicat des Eaux de Thuillières. Une nouvelle délibération sera alors nécessaire.

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Suite délibération ci-dessus, l'appartement F3 est loué à Mme BRISEBARD Marie Pierre.

- Cubover : après appel à la société qui relève ce cubover, aucune modification n'est à apporter à notre emplacement actuel.

- M. FELTEN demande l'autorisation de faire un enrobé devant sa boîte aux lettres et le long du chemin d'accès près de son bâtiment.

En mairie, le 08/03/2019
Le Maire
Claude VANÇON